Zeitschrift: Landschaftsschutz in der Schweiz: Tätigkeit der SL = Protection du

paysage en Suisse : activité de la FSPAP

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1986)

Rubrik: 7. Prise de positions concernant und projet de nouvelle loi sur les forêts

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

7. Prise de position concernant un projet de nouvelle loi sur les fôrets

La FSPAP repousse ce projet dans plusieurs de ses parties essentielles.

Pour des raisons dont on saisit peut-être l'origine mais qui ne sont pas valables, le projet propose d'atténuer, dans le droit relatif à la police des forêts en vigueur, les instruments juridiques qui ont fait leurs preuves et grâce auxquels - pannes et exceptions mises à part - la forêt a pu être efficacement protégée contre la spéculation foncière ou d'autres modes d'exploitation du sol orientés vers le profit.

On cherche en vain par ailleurs dans ce projet de loi un rappel de l'idée fondamentale que les forêts, ou du moins certaines zones de forêts, possèdent une valeur propre et une signification écologique en tant qu'écosystèmes, valeurs non couvertes par les catégories classiques des fonctions de production, de protection et de récréation.

Une obligation générale d'exploitation telle que le projet la postule est du reste désapprouvée par de nombreuses organisations, les propriétaires de forêts et aussi par le canton des Grisons qui est le canton le plus grand et le plus boisé. Dans ce canton, un grand nombre de forêts sont importantes pour la nature. Leur exploitation irait à l'encontre d'une nature rare "qui est encore à protéger".